

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-67

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'ordonnance portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière (saisine rectificative relative à l'outre-mer) ;

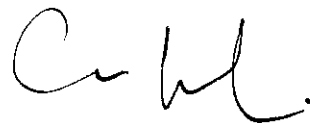
En ayant délibéré lors de sa séance du 8 juillet 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 8 juillet 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI